

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-DIEU
MRC DES BASQUES**

16 janvier 2023 À une séance ordinaire du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations, lundi le 16 janvier 2023, à laquelle étaient présents :

Monsieur Jean-Claude Malenfant, maire

Mesdames les conseillères Colombe April
 Annie Lévesque-Lauzier

Messieurs les conseillers Stéphane Rioux
 Gaston Paré
 Jean-Pierre Bélisle
 Bruno Gamache

Monsieur Marc Morin, directeur général, assiste à la séance et agit à titre de secrétaire.

2023-01-001 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gaston Paré
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour soit et est adopté tout en ajoutant le point suivant :

13.1 Fête des nouveaux arrivants

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-01-002 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Le directeur général et greffier-trésorier Monsieur Marc Morin confirme avoir reçu des membres du conseil suivants, une copie du formulaire SM-70 « *Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil* » cadrant avec les exigences de l'article 357 et les articles suivants de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* :

- M. le Maire Jean-Claude Malenfant
- Mme la conseillère Annie Lévesque-Lauzier

Un dépôt des formulaires est effectué en séance tenante.

Par ailleurs, le directeur général transmettra au Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation une confirmation du dépôt de la mise à jour des déclarations.

2023-01-003 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE DÉCEMBRE 2022

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Jean-Pierre Bélisle
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2022 et ceux des séances extraordinaires du 13, 16 et 19 décembre 2022 soient et sont adoptés tels que déposés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

CORRESPONDANCE

La correspondance est passée en revue.

2023-01-004

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER DU MOIS DE DÉCEMBRE 2021

ATTENDU QUE conformément à l'article 3.1 du *Règlement no 314 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires*, le trésorier a déposé aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu la liste des chèques émis et la liste des comptes payés en date du 31 décembre 2022;

ATTENDU QUE le trésorier a également déposé aux membres du conseil de la municipalité la liste des comptes qui restent à payer pour le mois de décembre 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Stéphane Rioux
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

DE PRENDRE ACTE du dépôt de la liste des chèques émis, salaires payés, des comptes payés par dépôt direct et des comptes payés par prélèvements en date du 31 décembre 2022 totalisant la somme de 219 320.29 \$, dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante;

D'APPROUVER la liste des comptes qui restent à payer pour la période du 1^{er} décembre au 31 décembre 2022, pour un montant de 120 482.02 \$ dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante;

QUE le trésorier soit et est autorisé à émettre les chèques en paiement des comptes qui restent à payer et ce, en imputant les sommes nécessaires à même les codes budgétaires appropriés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les listes de comptes précitées.

Marc Morin, secrétaire-trésorier

2023-01-005

RÉSOLUTION - COMPTES DE TAXES IMPAYÉS

ATTENDU l'ampleur des comptes à recevoir selon l'état préliminaire produit et déposé par le directeur général à la séance ordinaire du 14 novembre 2022;

ATTENDU QU'il faut déterminer les immeubles qui seront vendus pour non-paiement des taxes le 9 juin 2023;

ATTENDU QUE le conseil, après avoir pris connaissance de l'état produit par le trésorier, et après avoir jugé qu'aucune autre procédure ne peut régulariser la situation, peut ordonner de vendre ces immeubles à l'enchère publique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Colombe April
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

DE PRODUIRE en fin janvier 2023 une nouvelle liste des personnes endettées pour taxes municipales de façon à identifier et valider les cas problématiques pouvant faire l'objet d'une vente d'immeubles pour non-paiement des taxes en 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-01-006

DÉPÔT DU FORMULAIRE DGE-1038, LISTE DES DONATEURS ET RAPPORT DE DÉPENSES DES CANDIDATS À L'ÉLECTION DU 16 OCTOBRE 2022

Le greffier-trésorier accuse réception du « formulaires DGE-1038 - Liste des donateurs et rapport de dépenses », en lien avec la campagne électorale relative à l'élection du 16 octobre 2022.

Le candidat ayant déposé le formulaire: Nancy Gagné.

2023-01-007

RÉSOLUTION – MANDAT SERVICE FORFAITAIRE 2023

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir accès à des services professionnels en droit municipal;

CONSIDÉRANT l'offre reçue de la firme DHC avocats;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Annie Lévesque-Lauzier
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

DE METTRE FIN au mandat de la firme Cain Lamarre pour les services juridiques de première ligne;

QUE les membres du Conseil mandatent la firme DHC avocats selon l'offre de services forfaitaire datée du 24 octobre 2022 fixant à 400.00 \$ plus taxes la contrepartie financière rattachée à ces services.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-01-008

RÉSOLUTION – FORMATIONS EN SÉCURITÉ CIVILE

ATTENDU la tempête des 23 et 24 décembre dernier, une tempête aux conséquences nombreuses qui a touché notre territoire ;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gaston Paré
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le paiement de 460 \$ pour la participation du directeur du Service d'incendie aux formations des 3 et 4 février 2023 offerte par l'Association des Pompiers de l'Est du Québec à Témiscouata-sur-le-Lac, et de rembourser les frais de déplacement et autres frais liés à ces formations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-01-009

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 5 – TRAVAUX DE RÉFECTION DES RANGS DE LA SOCIÉTÉ OUEST ET BELLEVUE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu a procédé à un appel d'offres public pour les travaux de réfection des rangs de la Société Est et Bellevue;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu a accordé le contrat susmentionné à l'entreprise « Construction B.M.L., division de Sintra inc. » au montant de 2 784 449.60 \$ taxes incluses;

ATTENDU QUE la firme FQM Ingénierie et infrastructures a émis en date du 16 décembre 2022 le décompte progressif numéro 6;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Bruno Gamache
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le paiement d'une somme de 112 273.11 \$ plus taxes à l'entreprise « Construction B.M.L., division de Sintra inc » pour les travaux de réfection des rangs de la Société Est et Bellevue réalisés;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-01-010

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 460, RÈGLEMENT RELATIF AU DÉNEIGEMENT EN MILIEU RÉSIDENTIEL

M. le conseiller Stéphane Rioux donne AVIS DE MOTION à l'effet qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 460, règlement relatif au déneigement en milieu résidentiel.

Un projet de règlement est déposé séance tenante.

2023-01-011

RÉSOLUTION – MANDAT POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE RÉFECTION AQUEDUC, ÉGOUT PLUVIAL ET CHAUSSÉE

ATTENDU le Règlement no 416 concernant la gestion contractuelle;

ATTENDU QUE trois firmes ont été invitées à soumettre une offre de services professionnels pour le projet en titre;

ATTENDU les propositions reçues et analysées par l'équipe municipale dans le cadre d'une demande de prix visant l'octroi d'un mandat de services de laboratoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Jean-Pierre Bélisle
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents:

D'OCTROYER le mandat de services de laboratoire à la firme « Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup inc. » au montant de 15 499.40 \$ taxes en sus, le tout conformément au devis préparé par la firme FQM Ingénierie et fournies à la firme dans le cadre de la demande de prix ;

D'IMMOBILISER cette dépense conformément à la Politique de capitalisation de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-01-012

RÉSOLUTION – MANDAT POUR L'ÉLABORATION D'UN PLAN DE PROTECTION DES SOURCES D'EAU POTABLE ET ASSISTANCE AFIN DE PRÉSENTER UNE DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER AU PEPPSEP

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu a réalisé un rapport d'analyse de vulnérabilité de ses sources d'eau potable en vertu du *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection*;

ATTENDU QUE ce rapport a permis d'identifier les principales menaces auxquelles notre prélèvement d'eau est confronté;

ATTENDU QUE pour donner suite aux conclusions du rapport, la Municipalité désire se munir d'un plan de protection des sources d'eau potable;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a lancé en mars 2022 le *Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable* (PEPPSEP) et qu'une aide financière pouvant couvrir 85 % des dépenses maximales admissible est actuellement disponible;

ATTENDU l'offre de services reçue de la firme Akifer aux fins d'élaboration dudit programme comprenant une assistance dans la préparation de toutes documentations requises pour le dépôt d'une demande d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Jean-Pierre Bélisle
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le mandat à la firme Akifer dans la préparation du rapport et assistance au programme de financement du ministère conformément à l'offre de services du 16 décembre 2022;

QUE le paiement de la portion de cette dépense non couverte par subvention soit et est tiré du surplus accumulé « aqueduc ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-01-013

RÉSOLUTION – RESSOURCES HUMAINES

ATTENDU le départ de M. Daniel Jalbert en décembre 2022;

ATTENDU QUE la Municipalité doit avoir dans ses rangs un employé dûment qualifié afin de voir l'exploitation des ouvrages de traitement de l'eau potable et d'assainissement des eaux usées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Annie Lévesque-Lauzier
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

DE procéder à l'embauche de M. Jeannot Fournier à titre de responsable des réseaux d'aqueduc et d'égout ;

QUE le maire et le directeur général sont et soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-01-014

RÉSOLUTION – NORDIKEAU OFFRE DE SERVICES 2023

ATTENDU l'embauche de M. Jeannot Fournier à titre de responsable des réseaux d'aqueduc et d'égout suite au départ de M. Daniel Jalbert ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Bruno Gamache
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

DE de ne pas renouveler l'offre de services proposée par la firme Nordikeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-01-015

RÉSOLUTION – NOUVEAU TARIF APPLICABLE À LA VENTE D'ÉNERGIE PRODUITE PAR LE RÉSEAU DE CHALEUR À LA BIOMASSE FORESTIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu opère un réseau de chauffage à la biomasse forestière sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a le pouvoir de fixer les tarifs et les conditions de livraison de l'énergie produite par son réseau;

CONSIDÉRANT l'augmentation des dépenses de fonctionnement du réseau susmentionné;

CONSIDÉRANT l'analyse de la grille tarifaire par l'ingénieur Samuel Barabé et sa recommandation datée du 10 janvier 2023;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gaston Paré
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu fixe le tarif de base applicable à la vente de l'énergie produite par son réseau de chaleur à la biomasse forestière à 9,773 ¢ le kilowattheure, représentant un coût inférieur à 10,29 ¢ le kilowattheure pour l'électricité ou à 15,844 ¢ le kilowattheure pour le mazout léger (à 75% d'efficacité saisonnière), soit une augmentation de 3,2 %.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-01-016

RÉSOLUTION - CONTRIBUTIONS ET ADHÉSIONS PAR LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT les pouvoirs accordés aux municipalités en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales* concernant une aide octroyée en matière d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt général des citoyens et des citoyennes de la municipalité d'octroyer certaines subventions ayant pour but de réunir et de dispenser à la population de Saint-Jean-de-Dieu des activités récréatives, culturelles, sociales, sportives et autres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Jean-Pierre Bélisle

Et unanimement **RÉSOLU** par les conseillers présents

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la municipalité verse les sommes suivantes à titre de contributions financières ou abonnements annuels:

Corporations / organismes	Contribution
Association des Directeurs municipaux du Québec	983.13 \$
Réseau Biblio du Bas-Saint-Laurent	10 515.18 \$
Chambre de commerce de Saint-Jean-de-Dieu (participation aux dépenses de fonctionnement)	5 400.00 \$
Corporation touristique de Saint-Jean-de-Dieu	8 000.00 \$
Modellium inc.	229.95 \$
PG Solutions	11 125.00 \$
Québec municipal (service internet)	356.42 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-01-017

RÉSOLUTION – REMPLACEMENT DE PORTES AU CENTRE JEAN-CLAUDE BÉLISLE

ATTENDU QUE le conseil municipal projetait effectuer des travaux au Centre Jean-Claude Bélisle lors de la préparation du plan triennal d'investissement ;

ATTENDU QUE la firme Construction Maxime Sénéchal a été approchée afin de présenter une soumission en vue de remplacements de portes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Bruno Gamache
Et unanimement **RÉSOLU** par les conseillers présents

D'ACCEPTER la soumission reçue et de donner le mandat à Construction Maxime Sénéchal afin de procéder aux travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-01-018

RÉSOLUTION – RESSOURCES HUMAINES

Monsieur le conseiller Jean-Pierre Bélisle déclare avoir un intérêt dans cette décision et se retire des discussions.

CONSIDÉRANT QUE le besoin d'une aide afin de réaliser certaines tâches administratives pour le Comité des Loisirs de Saint-Jean-de-Dieu ;

CONSIDÉRANT QUE M. Damien Sirois recommande l'embauche de Mme Shirley Rouleau afin de réaliser lesdites tâches ;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Colombe April
Et unanimement **RÉSOLU** par les conseillers présents

D'APPROUVER l'embauche de Mme Shirley Rouleau à l'échelon salarial 10 de l'échelle A.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Monsieur le conseiller Jean-Pierre Bélisle réintègre les discussions.

Fête des nouveaux arrivants

Point abordé par M. le conseiller Stéphane Rioux

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de question a eu lieu, mais n'a nécessité aucune décision de la part du conseil.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 20 par le maire.

Jean-Claude Malenfant,
Maire

Marc Morin,
Directeur général